

Bar-le-Duc, le 2 décembre 2024

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
ET À CERTAINS DE SES COLLABORATEURS**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-3,

VU les délégations qui lui ont été accordées par le Conseil départemental de la Meuse,

VU l'arrêté d'organisation des services du Département de la Meuse,

VU l'arrêté de délégation de signature accordée au Directeur général des services et à certains de ses collaborateurs en date du 2 janvier 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée en toutes matières à :

- **M. Cédric MACRON**, Directeur général des services départementaux,

à l'exception :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT, à l'exception de tous les actes relatifs à la préparation, à la passation et à l'exécution et au règlement des marchés subséquents conclus sur le fondement des accords-cadres de fourniture d'énergie ou avenant à ces marchés subséquents.
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Cédric MACRON**, Directeur général des services, ses délégations sont accordées dans l'ordre suivant à :

- **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint en charge de la vie familiale et sociale,
- **Mme Anne-Sophie PEROT**, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources,
- **Mme Valérie TSAOUSSIS**, Directrice générale adjointe en charge du développement territorial et de l'attractivité.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint en charge de la vie familiale et sociale

sur les missions du pôle de la vie familiale et sociale : politiques sociales, travail social et médico-social, enfance-famille, prévention et accompagnement, autonomie, éducation et culture.

à l'exception :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'il évalue directement.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Anne-Sophie PEROT**, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources

sur les missions du pôle de transformation de l'action publique et des ressources : finances et affaires juridiques, ressources humaines, patrimoine immobilier, innovation, évaluation, participation citoyenne et systèmes d'information, moyens généraux.

à l'exception :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT, à l'exception de tous les actes relatifs à la préparation, à la passation et à l'exécution et au règlement des marchés subséquents conclus sur le fondement des accords-cadres de fourniture d'énergie ou avenant à ces marchés subséquents.
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'elle évalue directement.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Valérie TSAOUSSIS**, Directrice générale adjointe en charge du développement territorial et de l'attractivité, sur les missions du pôle Développement territorial et attractivité : routes et aménagement, appui aux territoires et tourisme, jeunesse et sports, emploi et insertion, mobilité, habitat et logement, Europe transfrontalière et ingénierie de financement, transition écologique, environnement et agriculture, préservation de l'eau.

à l'exception :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'elle évalue directement.

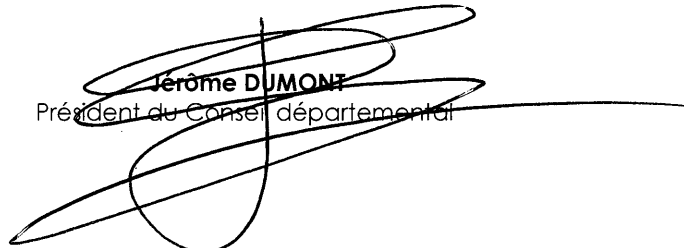
ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Cédric MACRON**, Directeur général des services départementaux, et de **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint, **Mme Anne-Sophie PEROT**, **Mme Valérie TSAOUSSIS**, Directrices générales adjointes, les délégations énumérées à l'article 1^{er} du présent arrêté seront exercées dans la stricte limite du périmètre d'intervention de leur direction ou de leur mission respective par :

- **M. Stéphane ROCHER**, Direction des finances et des affaires juridiques
- **Mme Mélissa MARCHAND**, Directrice du patrimoine immobilier
- **M. Didier MOLITOR**, Directeur des systèmes d'information
- **Mme Valérie VAUTIER**, Directrice des ressources humaines
- **M. Farid BELEDA**, Directeur des routes et de l'aménagement
- **M. Alain BOCCIARELLI**, Directeur de l'attractivité et du développement des territoires
- **M. Guillaume GIRO**, Directeur de la transition écologique
- **Mme Stéphanie MIELLE**, Directrice de l'emploi, de la mobilité, de l'habitat et du logement
- Non nommé, Direction de la prévention et de l'accompagnement
- **Mme Fanny VILLEMIN**, Directrice de l'enfance et de la famille
- **Mme Laure GERVASONI**, Directrice de l'autonomie

- **Mme Christine JUNALIK**, Directrice de l'éducation et de la culture

ARTICLE 6 : Les délégations résultant de l'arrêté en date du 2 janvier 2024 accordées au Directeur général des services et à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

ARTICLE 7 : Monsieur le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.


Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

DESTINATAIRES :

- M. le Préfet - Contrôle de Légalité
- M. le Payeur Départemental
- Cédric MACRON, Directeur général des services
- Laurent HAROTTE, Directeur général adjoint en charge de la vie familiale et sociale
- Anne-Sophie PEROT, Directrice générale adjointe en charge de la transformation de l'action publique et des ressources
- Valérie TSAOUSSIS, Directrice générale adjointe en charge du développement territorial et attractivité
- Stéphane ROCHER, Directeur des finances et des affaires juridiques
- Mélissa MARCHAND, Directrice du patrimoine immobilier
- Didier MOLITOR, Directeur des systèmes d'information
- Valérie VAUTIER, Directrice des ressources humaines
- Farid BELEDA, Directeur des routes et de l'aménagement
- Alain BOCCIARELLI, Direction de l'attractivité et du développement des territoires
- Guillaume GIRO, Directeur de la transition écologique
- Stéphanie MIELLE, Directrice de l'emploi, de la mobilité, de l'habitat et du logement
- Direction de la prévention et de l'accompagnement
- Fanny VILLEMIN, Directrice de l'enfance et de la famille
- Laure GERVASONI, Directrice de l'autonomie
- Christine JUNALIK, Directrice de l'éducation et de la culture.

